

Ecole Emile Serre
Place Mancest
78640 Neauphle le Château
Tél. : 01 34 89 24 43

COMPTE RENDU du Conseil d'Ecole Élémentaire N°1 Du 5 novembre 2019 à 19h

Présents

Enseignants :

Madame Coscino-Mollard Directrice,
Mesdames Vansteene, Hardy, Cauquil-Poulain, Lindron, Gourlé, Moreau, Mmes Baraud et Tournesac
excusées

Délégués de parents d'élèves :

F.C.P.E: Mesdames Lagasse, Cibin, Kloj, Zaganjor, Pierrey, de Bosschère, Cabrera, M. Motte

Représentants de la mairie : Mesdames Blanc, Venant

Ordre du jour

A- Fonctionnement du conseil d'école

- 1) Rôle du conseil d'école
- 2) Elections des parents d'élèves
- 3) Règlement intérieur

B- Vie scolaire

- 1) Effectifs 2019/2020, structure de l'école
- 2) Exercices de sécurité
- 3) Projet d'école, LSU, accompagnement des élèves, Pôle CARE
- 4) Liaison avec la maternelle, le collège
- 5) Projets et sorties de classe
- 6) Bilan coopérative
- 7) Communication avec les parents (Carnaval, Fête de fin d'année)

C – Questions pour la Mairie

- 1) Informatique : équipement
- 2) Travaux prévus
- 3) Toilettes : système de fermeture
- 4) Aménagement de l'espace laissé par le château d'eau

A – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

1. Rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;

- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
 - d) Les activités périscolaires;
 - e) La restauration scolaire;
 - f) L'hygiène scolaire;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
- 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;
- 6° Donne son accord:
- a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
 - b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège
- 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.
- En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:
- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
 - b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

2 Elections des parents d'élèves : 9 classes, donc 9 sièges à pourvoir. Une seule association représentée pour la 3ème année, la FCPE.

Scrutin du 11 octobre :

Parents inscrits : 338

Votants : 116

Exprimés : 97 Blancs ou Nuls : 19

FCPE : 97

Elus : FCPE 9 sièges

Taux de participation 34,32%

Sont élus :

FCPE : Mmes LAGASSE-BENEZECH, CIBIN, KLOJ, M. MOTTE, Mmes ROUVERAND, REISH, DE BOSSCHERE, BRETON, WOUE, (Suppléants : Mmes MIMAUT, CABRERA, PIERREY, BIDOUARD, ZAGANJOR, LEGALLO, HONO, VATIN, BARUSSEAU)

Evolution des résultats :

	2019	2018	2017	2016
Inscrits :	338	361	342	324
Votants :	116	112	104	136
Taux de participation :	34,32%	31,02%	30,41%	41,98%
Blancs ou nuls :	19	15	11	5
Exprimés :	97	97	93	131

La Directrice a présenté les élections et le vote par correspondance lors des réunions de CP, la procédure a été affichée à l'entrée de l'école. La procédure du vote par correspondance est nettement majoritaire.

Vote pour une procédure de vote uniquement par correspondance à partir de la rentrée 2020 :

Adopté à l'unanimité.

3 Règlement intérieur :

Rappel des paragraphes ajoutés au 1^{er} conseil d'école l'année dernière :

Dans « **Règles de vie** » : Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. A ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation scolaire rencontrée au sein de l'école, un ou plusieurs élèves peuvent être entendus par un ou deux enseignants du pôle ressource avec l'accord de l'inspectrice de l'Education nationale de la circonscription.

Pour information, Mme Coscino-Mollard, Directrice de l'école intègre le pôle ressource cette année et sera formée pour cela.

Dans « **Sécurité** » : L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite à l'école (mis à part les équipements utilisés par des élèves en situation de handicap). Tout manquement à la règle entraînera une confiscation de l'appareil qui pourra alors être récupéré par les parents dans le bureau de la Directrice.

D'autre part, la Directrice rappelle que seules les absences, justifiées, pour maladie et raisons familiales majeures sont autorisées. Toute absence de plus de 4 demi-journées par mois non justifiée et non autorisée est signalée.

B -VIE SCOLAIRE

1- Effectifs 2019/2020, structure de l'école :

Répartition par classe :

CPA	Madame Tournesac :	22
CPB	Madame Hardy	22
CE1A	Madame Vansteene :	22
CE1B	Mme Baraud	22
CE2	Madame Coscino-Mollard:	30 (Vendredi et 1 mardi s/2 : Mme Ruault)
CE2/CM1	Madame Gourle	25 (14CE2/11 CM1)
CM1	Madame Lindron	29
CM1/CM2	Madame Briere (rempl Mme Moreau)	24 (14CM1/10CM2)
CM2	Madame Cauquil-Poulain	28

Effectif total de l'école : 224 élèves

2 nouveaux élèves sont annoncés pour fin novembre et 2 début janvier.

Intervenants dans l'école : Sport : M. Monnet, Bibliothèque : Mme Serre

AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap) : Mmes Boucher, Bazanegue, Gasse.

2- Exercices de sécurité

Il y a 3 exercices de sécurité (alerte au feu : évacuation) par an. Le dernier a eu lieu le 26/09/2019. Tous les enfants étaient rangés dans la cour en 2 min 40s.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a été mis en place :

- pour une procédure de mise à l'abri/confinement : Il a été créé 3 zones de mise à l'abri, nous avons déjà procédé à plusieurs exercices, un exercice aura lieu dans l'année scolaire.

- pour une alerte intrusion/attentat : Les élèves ont effectué un exercice le 01/10/2019. Les enseignants sont équipés chacun d'un bip déclencheur. Les élèves se sont cachés en classe et sont restés silencieux pendant les 10 minutes de l'exercice.

La mairie prévoyait la mise en place d'un système avec 3 alarmes distinctes : incendie, confinement, alerte intrusion. Il manque juste l'alarme confinement : pour l'instant, la directrice sonne une corne de brume doit dans la cour, toutes les classes ne l'entendent pas.

3- Projet d'école, LSU, accompagnement des élèves, Pôle CARE :

Projet d'école :

Notre projet d'école 2015/2020 comporte 3 objectifs prioritaires : **La maîtrise de la langue** (améliorer son expression orale et écrite, **L'évaluation formative** (mise en place d'outils référents communs, apprendre à réinvestir) et **L'enseignement moral et civique** (vivre ensemble, comprendre et élaborer les règles de vie).

L'école travaille sur la poésie, dans les classes et en bibliothèque avec Mme Serre. Cette année, les classes seront désignées par le nom d'un poète.

Nous continuons le travail sur le journal avec la parution du journal de l'école.

L'école poursuit sa réflexion sur les règles de vie, élaborées avec et par les élèves, ainsi que sur la réorganisation de l'espace « cour de récréation » avec la création de plusieurs espaces dédiés à des jeux.

Les espaces ont été marqués, nous avons consulté les enfants pour les jeux de cour et chaque classe dispose d'une grande malle avec ballons, balles, matériel de jonglage, élastique, petits jeux que nous renouvelons au fur et à mesure. L'espace football fonctionne dans les 2 cours avec un planning de rotation.

Ce système fonctionne très bien, les cours sont calmes.

LSU:

Le Livret Scolaire Unique (LSU), est remis deux fois par an (fin janvier et fin juin).

Ce livret comporte les compétences attendues évaluées avec des appréciations : Dépassé, Atteint, Partiellement atteint, Non atteint. Il suit l'élève tout au long de sa scolarité et lors de changement d'établissement.

L'équipe enseignante le remet sous format papier et distribue aux parents la procédure qui permet d'y accéder par voie numérique.

Accompagnement des élèves :

Les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages sont aidés en classe (aménagement du travail, du temps : établissement d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE). L'enseignant peut leur proposer de participer aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sur le temps du midi : les lundis, mardis et jeudis pendant 4 ou 5 semaines selon les périodes. Le réseau d'aide (RASED) peut aussi intervenir à la demande du maître ou des parents. En cas de trouble des apprentissages plus important, à la demande de l'enseignant ou de la famille, un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) peut être mis en place, avec l'accord du médecin scolaire, après lecture du médecin du volet médical.

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) concerne les enfants atteints d'une maladie chronique. Il permet de donner, si besoin, des soins à l'école.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) concerne les enfants pour lesquels la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) s'est prononcée sur la situation de handicap. Il permet d'obtenir une aide humaine AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap) ou un matériel adapté.

Pôle CARE :

Le pôle CARE (Cellule d'Aide aux Relations entre Elèves) a été mis en place pour prévenir, soutenir et accompagner les enfants dans des situations d'intimidation.

La situation peut être révélée à l'école par l'enfant intimidé, les parents, les enseignants, un témoin. Une réunion de l'équipe pédagogique permet de saisir les faits, la situation est analysée.

Si cette situation n'est pas de l'intimidation, la suite relève, selon les cas, de : l'équipe, la directrice, le RASED, le médecin scolaire, l'Inspecteur de l'Education Nationale...

Si la situation est analysée comme étant de l'intimidation, les éléments sont transmis à l'IEN et le protocole est mis en place : le personnel de l'Education Nationale, membre du pôle et formé pour ces entretiens, mandaté par l'Inspectrice, rencontre les élèves concernés (intimideurs présumés, témoins, élève intimidé)

dans le temps scolaire, hors temps de classe. Les équipes pédagogiques sont ensuite informées.

Il peut y avoir ensuite des rencontres de régulation avec les élèves.

Le but de cette démarche est de stopper le plus tôt possible toute situation d'intimidation et d'amener les élèves à être bienveillants entre eux.

La Directrice devient membre du pôle CARE et va bénéficier pour cela de 2 jours de formation.

4- Liaison avec la maternelle, le collège :

Maternelle : Une correspondance entre les GS et les CP va être mise en place. Les enseignantes se réunissent pour mettre au point leurs projets communs. Les CE1 vont lire des histoires aux maternelles avant les vacances de Noël.

Collège : Le prochain conseil école-collège aura lieu le 18/11. Deux enseignantes du cycle 3 se rendent au collège pour ce conseil qui aborde les projets communs. L'école Emile Serre et le collège Saint-Simon travaillent sur le projet commun du développement durable. Le collège a un club Nature, sur le temps du midi, 2 fois par semaine. Deux animateurs de la mairie de Neauphle-le-Château travaillent 1 fois par semaine au collège de Jouars-Pontchartrain par le biais du service jeunesse pour assurer une continuité aux élèves de 6^{ème}, qui les connaissent bien.

5- Projets et sorties des classes :

Piscine : Toutes les classes sauf les CE2 se rendent à la piscine. (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre)

10 séances pour chaque classe.

Animations/Spectacles :

- Animation « Planète Mômes » le 17/10 : « Il était une fois la forêt » pour le cycle 2, « Quel avenir pour nos déchets ? » pour le cycle 3.
- Goûter de Noël le vendredi 20/12 après-midi. L'école commande aux commerçants de Neauphle-le-Château des pains au chocolat, des clémentines et du jus d'orange.

Projets :

Cérémonie du 11 novembre : Les élèves de CM1 et CM2 (et les CE2 du CE2/CM1) ont appris 3 couplets de la Marseillaise. Les enfants volontaires vont chanter lors de la cérémonie du 11 novembre, accompagnés de leur enseignante et de la directrice.

Classes PACTE (Projet Artistique Culturel en Territoire Educatif) : Les CE2/CM1 et CM2 ont initié ce projet en Sciences et Développement durable en lien avec Mme Guérin, professeur de SVT au collège. Les classes vont travailler, entre autres, avec l'OPIE, maison des insectes.

Ecologie : L'école entre dans sa 2^{ème} année du projet Eco-école. Nous avons reçu la labellisation début juillet. Cette année, l'école va travailler sur la biodiversité. Nous travaillons en partenariat avec l'accueil de loisirs. Chaque classe a élu 2 éco-délégués. Le prochain comité de pilotage réunissant des tous les délégués, des représentants de la mairie, de l'accueil de loisirs, des parents et des enseignants se réunira fin novembre.

Sorties : Les 9 classes de l'école sont sorties en forêt le 27/09 pour participer à l'opération « Nettoyons la nature ». Les sorties de l'année sont en cours de recherche et de réservation.

Nous remercions la FCPE pour l'organisation du projet « Initiatives » : vente de dessous de plats avec les dessins des enfants. La vente a permis de subventionner l'intervention sur le sujet des dangers d'internet pour tous les CM1 et CM2.

Le projet est reconduit pour cette année

La FCPE prévoit la vente de chocolats pour fin novembre afin de subventionner des projets.

6- Bilan Coopérative :

L'école comprend une coopérative générale intégrant 9 coopératives de classe :

Budget de la coopérative générale (2018/2019) : Bilan du 31/08/2019. Le Compte-rendu financier est visé chaque année au mois de septembre par des parents et des enseignants avant d'être envoyé à l'OCCE, organisme gérant les coopératives d'écoles.

La coopérative est gérée par Mmes Coscino Mollard (présidente), Mme Vansteene (mandataire) et Mme Baraud (Trésorière)

Recettes 2018/2019 : 14 881 € répartis selon trois sources :

- Mairie : 6820 €, budget global comprenant le budget général, un budget sport et 400 € pour les sorties par classe ($400 \times 9 = 3600$). Nous rappelons qu'il n'existe pas de Caisse des écoles à Neauphle-le-Château.
- Dons des parents : 6739 € Soit environ 30 € par enfant
- Vente des photos d'élèves : 1322 € de bénéfice (environ 25% des recettes sont versées à la coopérative générale.)

Dépenses 2018/2019 :

- Cotisations OCCE et MAIF : 474 € (C'est l'organisme qui gère et supervise la coopérative et assure, par la MAIF, les sorties scolaires. Ce montant dépend du nombre de personnes)
- Animation « Planet'Mômes » : 876 €
- Spectacle de Noël : 1500 €
- Goûter de Noël : 559,87€
- La coopérative générale a financé le spectacle de Pakita pour les élèves de CP, CE1 et CE1/CM1 : 400,2 €
- Toute l'école a bénéficié de l'intervention de Bodysong (atelier de percussions corporelles) 800€ et des « Savants fous » 2280€. Cette animation a permis aux élèves de bénéficier sur une journée de trois ateliers scientifiques et d'un spectacle.

Pour information :

Chaque coopérative de classe finance l'intégralité des coûts liés aux sorties scolaires de la classe (transport en car + entrée + guide et/ou Atelier) et l'achat de petit matériel.

Hors coopérative :

Il existe des achats effectués directement par la Mairie, sur demande des enseignants :

- Budget Mairie « gros matériel » (achat des tables, chaises, armoires, TNI...)
- Budget Mairie pour le financement des fournitures : 48€/élève/an. Ce budget finance la plus grande partie des fournitures, il est très peu demandé aux parents (moins que ce qui est recommandé dans la liste du ministère.)

La mairie consacre aussi un budget de 500€ par an pour la dotation à la bibliothèque : achats de fournitures, livres, mobilier...

M. Monnet (EPS) et Mme Serre (bibliothèque) sont employés par la mairie.

La fête du livre organisée par Mme Serre la semaine de la fête de l'école permet d'obtenir un don en livres selon les ventes et d'augmenter le fonds.

7. Communication avec les parents :

Evaluations CP et CE1 : Des évaluations nationales ont eu lieu fin septembre, début octobre pour les élèves de CP et CE1. Une fiche repère (restitutions des résultats) a été remise aux parents suite à la saisie des résultats. Les enseignantes de CP ont organisé une réunion le 4/11

Carnaval : Il aura lieu le samedi 25/04, en collaboration avec l'accueil de loisirs, sur le thème du printemps.

Fête de fin d'année : Mardi 16 juin, de 18h30 à 20h sur le thème : « La météo »
Le dictionnaire des CM2 et le permis piéton des CE2 seront remis en classe, fin juin.

C- QUESTIONS POUR LA MAIRIE

- 1) **Informatique : équipement** : La salle informatique compte 6 postes au lieu des 8 nécessaires pour les classes chargées (1/2 groupe de 15 élèves : 8 postes pour une organisation de 2 élèves par poste). Les postes vont être fournis. Les enseignants rencontrent des problèmes avec la maintenance de leurs TNI (Tableau Numérique). La société en question n'est pas réactive, la mairie les relance systématiquement.

- 2) **Travaux prévus, fléchage parking** : Agrandissement du parking réalisé cet été : le fléchage au sol est incomplet, il faut préciser le sens de circulation des voitures. Les caméras de surveillance et l'éclairage ont été installés, le parking va être végétalisé courant novembre. Il est suggéré de réserver quelques places aux motos.

Il n'y a pas de travaux prévus.

- 3) **Toilettes : Système de fermeture** : Quelques enfants se sont retrouvés coincés dans les toilettes, le système de fermeture va être contrôlé. La réfection des toilettes fait partie d'un aménagement global de l'espace, à voir avec la nouvelle équipe municipale.

- 4) **Aménagement de l'emplacement du château d'eau** : Le château d'eau a été détruit cet été. L'espace autour du Monument aux morts a été aménagé à minima (pelouse, fleurs). L'aménagement de cet espace sera décidé avec la nouvelle équipe municipale.

LE CONSEIL D'ECOLE EST CLOS A 21H10

(2EME CONSEIL : MARDI 03/03/2020 A 19H)

DIRECTRICE : MME COSCINO-MOLLARD

SECRETAIRE : MME CAUQUIL-POULAIN